

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul  
CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURCE Corinne

#### Secrétaire(s) de séance

REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal

**Convocation adressée le 12 novembre 2025, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 19 novembre 2025, article L.2121.25 CGCT**

## 25SE1811-16 | Sport – Tournoi Open Angers Loire Trélazé 2025 – Convention de partenariat avec l'association Comité d'Organisation Open féminin Angers Loire

Monsieur René Raveleau, adjoint au maire en charge des sports et des loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Municipalité de souhaite contribuer au bon déroulement de l'événement "Open Angers Loire Trélazé" en mettant à disposition les équipements sportifs communaux,

Considérant le bilan positif du partenariat lors des précédentes éditions et la volonté de le reconduire en 2025,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission ressources du 10 novembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la ville des Ponts-de-Cé et le comité d'Organisation Open féminin Angers Loire,
- Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	
En exercice	32
Présents	27
Pouvoirs	2
Pris part au vote	29
	POUR 29
	CONTRE 0
	ABSTENTION 0
	TOTAL 29

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON



A handwritten signature of Jean-Paul PAVILLON is placed above a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text "MARIE DES PONTS DE CÉ" and the date "19130 (M. et L.)".